



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN TENUE LE 19 NOVEMBRE 2018 À 19H30 À L'HÔTEL DE VILLE, SITUÉ AU 5 RUE GALE, ORMSTOWN**

**ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS;**

Présent:

Kenneth Dolphin  
Jacques Guilbault  
Stephen Ovans  
Michelle Greig  
Thomas Vandor  
Chantale Laroche

Absent :

Formant quorum sous la présidence du maire Jacques Lapierre, le directeur général étant présent, la séance débute à 19h30

**18-11-438 Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de Chantale Laroche  
Appuyé par Kenneth Dolphin  
Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

**PROJET D'ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Modification date assemblée spéciale adoption budget 2019
4. Engagement puits numéro 9
5. Octroi du contrat de laboratoire Projet Route 201 Sud
6. Achat babillard électronique
7. Levée de l'assemblée

**18-11-439 Modification date assemblée spéciale adoption budget 2019**

Considérant que la Municipalité a adopté la résolution 17-12-375 ordonnant la date du 17 décembre 2018 pour l'assemblée de présentation et adoption du budget pour l'exercice financier de 2019;

Considérant que la date ne convient plus, et que l'assemblée doit être entre 15 novembre et 31 décembre (article 954 du Code Municipal);

**EN CONSÉQUENCE**

Sur proposition de Stephen Ovans  
Appuyé par Kenneth Dolphin

Il est résolu unanimement d'ordonner que l'assemblée de présentation et d'adoption du budget pour l'exercice financier de l'an 2019, soit le jeudi 29 novembre 2018, et d'annuler l'assemblée du 17 décembre 2018.

**18-11-440 Engagement puits numéro 9 (Dumas)**

Considérant que le Ministère du Développement durable, Environnement et la Lutte contre le changement climatique (MDDELCC), dans ses commentaires (en date du 25 mai 2018) sur le document de la firme Envir'eau Puits, intitulé 'Evaluation hydrogéologique sur un nouveau point de prélèvement d'eau souterraine (puits Dumas 9)' exige que la production d'eau potable future provenant dudit puits, doit faire preuve d'un processus de désinfection ou d'analyses aux termes de l'article 13 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP, Q-2, r.40);

Considérant que l'eau des puits Dumas 6 et 8 a été déclarée ESSIDES (eau souterraine sous influence directe de l'eau de surface), et conséquemment la qualité microbiologique est susceptible d'être altérée par des eaux de surface, dont fait référence l'article 5 du RQEP;

Considérant qu' il est prévisible que le puits Dumas 9 subira les mêmes influences que les puits 6 et 8;

Considérant que la désinfection des puits 6 et 8, aux termes du RQEP article 5 et 5.1, élimine au moins 99,99% des virus, et qu'il est souhaitable que le même taux de désinfection soit appliqué au puits 9;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Sur proposition de Jacques Guilbault

Appuyé par Thomas Vandor

Il est résolu unanimement de prévoir la désinfection de l'eau brute du puits Dumas 9 pour un enlèvement d'au moins 99,99% des virus ou s'engager à effectuer les analyses de l'eau brute selon l'article 13 du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

#### **18-11-441 Octroi contrat de laboratoire - Projet Route 201 Sud**

Considérant que le projet de prolongement de l'aqueduc et des égouts sur la Route 201 commence dans les prochains jours;

Considérant qu' un contrat de service de laboratoire est requis afin de contrôler la granulométrie et la qualité des éléments bitumineux;

Considérant que trois firmes ont été sollicitées par invitation pour soumissionner aux termes du même bordereau de soumission;

Considérant que la firme *Solroc* de Ville St-Laurent répondit être trop chargée pour soumissionner, la firme *Laboratoire GS* de Pointe-Claire, Québec, a soumissionné au montant de 24 335,00\$ (avant taxes), et la firme *Groupe ABS* de Montréal, a soumissionné au montant de 30 994,60\$ (avant taxes);

#### **EN CONSÉQUENCE**

Sur proposition de Michelle Greig

Appuyé par Jacques Guilbault

Il est résolu unanimement d'autoriser la somme de 24 335,00\$ avant taxes) en faveur de la firme Laboratoire GS, de Pointe-Claire, Québec, aux termes de leur soumission PB18100C en date du 11-15-2018.

#### **18-11-442 Achat babillard électronique**

Considérant que la résolution # 18-11-436 autorisa un budget de 20 000\$ (avant taxes) pour l'achat et l'installation d'un babillard électronique;

Considérant que l'écran ayant une résolution visuelle de 10 mm sera inadéquat pour l'emplacement dû aux angles des rues Bridge et Roy, et qu'une résolution de 6.67 mm soit préférable;

Considérant que le budget initial n'est pas suffisant, car l'écran a un coût de 14 067\$ et l'installation, de 7 320\$, pour un total de 21 387\$ (avant taxes);

Sur proposition de Jacques Guilbault

Appuyé par Chantale Laroche

Il est résolu unanimement de majorer le budget initial de 20 000 \$, d'un montant de 1 500,00 \$ (avant taxes), pour un total de 21 500,00\$ (avant taxes), et de mandater Enseignes Dumas enr., d'Ormstown, pour installer ledit babillard aux termes des soumissions V0-003 pour la main d'œuvre;

Il est résolu unanimement d'autoriser un dépôt en faveur d'Enseignes Dumas enr. au montant de 5 000\$, ce montant n'étant pas une majoration du montant autorisé de 21 500\$.

**18-11-443 Levée de la séance**

Sur proposition de Michelle Greig  
Appuyé par Stephen Ovans  
Il est résolu unanimement de lever la séance à 19h45.

\_\_\_\_\_  
Jacques Lapierre  
Maire

\_\_\_\_\_  
Philip Toone  
Directeur général

CERTIFICAT – Je, soussigné, Philip Toone, directeur général, certifie que la Municipalité a les fonds nécessaires pour payer les dépenses autorisées à cette séance.

Philip Toone  
Directeur général